

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil treize, le 27 juin à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Josette BESSE, Daniel BOUR, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Hubert ECOFFEY, Gérard FESSELET, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Jean-Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Francis BLANC, Jean-Dominique BRENGARTH, Gilbert REBER, Jean-Claude VALLAT **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Alain BERGER, Jacques BOUQUENEUR, Arlette ECABERT, Claude GIRARD, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Robert NATALE, Françoise PELCAT, Cédric PERRIN.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE à Francis BLANC, Alain BERGER à Jean-Claude VALLAT, Arlette ECABERT à Jean-Dominique BRENGARTH, Bernard LIAIS à Josette BESSE, Evelyne MANTEY à Gilbert REBER, Robert NATALE à Pierre OSER, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

Assistaient à la séance : Madame et Monsieur Régine COLIN, Bernard VIATTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
13 juin 2013	13 juin 2013	En exercice	42
		Présents	36
		Votants	39

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2013-04-07 – Service Assainissement - Acquisition foncière - Station d'épuration de Croix.

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Vu l'avis du service de France Domaine pour l'estimation des terrains en date du 4 juin 2012 ;

La station d'épuration actuelle de Croix est située sur la parcelle D 275 appartenant à la commune.

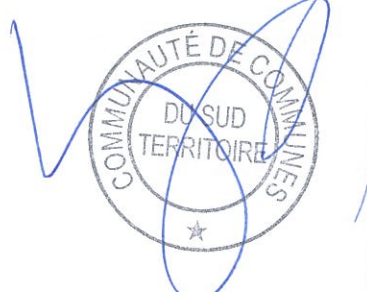

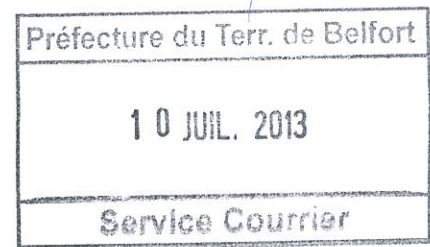
Dans le cadre de la réhabilitation de la station d'épuration de Croix, une extension de la surface d'implantation de la nouvelle STEP et la création d'un chemin d'accès est nécessaire. La CCST a entrepris l'acquisition amiable de terrains complémentaires. Après bornage, les surfaces à acquérir sont les suivantes :

- 10.08 ares sur la parcelle section ZB n° 20 au montant de 5 euros le m2.
- 7.31 ares sur la parcelle section D n° 96 au montant de 5 euros le m2.
- 1.77 ares sur la parcelle section D n°97 au montant de 8 euros le m2.
- 1.86 ares sur la parcelle section D n°98 au montant de 8 euros le m2.

Pour un montant global de **11 599 €**.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider l'acquisition foncière des terrains concernés,**
- **de procéder aux démarches de bornage et de modification parcellaire du cadastre des dites parcelles pour leur cession,**
- **de fixer le montant de ces acquisitions à 5 euros/m² (cinq euros/m2) pour les parcelles ZB 20 et D 96, et à 8 euros/m² (huit euros/m2) pour les parcelles D 97 et D 98,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces prises de décision.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10 JUIL. 2013 Et publication ou notification le 10 JUIL. 2013</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p>  
--	--